



PRESENTATION SYNTHETIQUE

DU BUDGET PRIMITIF 2017

Document établi en application de l'article L.2313-1 du CGCT

I – LE CONTEXTE D'ELABORATION

A - Les décisions de l'Etat relatives aux finances locales

Parmi les principales mesures de la loi de finances pour 2017, peuvent être relevés :

- ✓ La contribution des collectivités locales, pour la 4^e année consécutive, au redressement des comptes publics, se traduisant par une nouvelle baisse de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) de 2,6 milliards d'euros en 2017.
- ✓ Le report de la réforme de ladite DGF.
- ✓ La refonte de la Dotation de solidarité urbaine (DSU) qui profite à un plus petit nombre de communes.
- ✓ L'abondement de la Dotation de soutien à l'investissement local qui voit son enveloppe portée de 1 à 1,2 milliard d'euros.
- ✓ La revalorisation des valeurs locatives fixée à 0,4 %.

B – Le contexte financier

Les collectivités locales devraient continuer de bénéficier de taux d'intérêt particulièrement faibles en 2017, quelque soit la durée de prêt recherchée. En dépit d'une légère remontée intervenue depuis octobre 2016, les taux fixes se maintiennent à un niveau historiquement bas, avec une marge bancaire moyenne de 0,80 %.

De plus, les volumes de financement annoncés comme devant être mis sur le marché par les établissements bancaires couvriront les besoins du secteur public local.

C – L'évolution intercommunale

La création de la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB) le 1^{er} janvier 2017 se traduit pour les communes adhérentes par un certain nombre de modifications dont la mise en œuvre est fixée au sein d'un pacte fiscal et financier, visant à neutraliser au maximum les effets induits tant pour les communes que pour les contribuables.

- ✓ L'évolution à la hausse des taux intercommunaux de la taxe d'habitation et des taxes foncières entraîne une baisse symétrique des taux communaux. La perte de produit fiscal, soit 267 000 € pour Bayonne, est compensée par la CAPB sous la forme d'une attribution de compensation complémentaire.
- ✓ Les simulations relatives au calcul du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) tendent vers l'absence de contribution au mécanisme de la part de la CAPB. De ce fait, le BP 2017 intègre la suppression du prélèvement pour Bayonne, qui représentait 562 000 € en 2016.

- ✓ Les compétences transférées au nouvel EPCI font l'objet d'une évaluation des charges correspondantes, établie par une commission ad hoc, leur montant étant déduit de l'attribution de compensation. Bayonne est concerné par ce dispositif au titre de la compétence « tourisme », pour un montant de 509 000 €.

D – La progression démographique

Conséquence de la dynamique de livraison de programmes immobiliers neufs et de l'action municipale soutenant la réhabilitation du parc ancien, l'augmentation de population de la commune de Bayonne se poursuit à un rythme soutenu :

- population totale au 1^{er} janvier 2016 : 48 873 hab.
- population totale au 1^{er} janvier 2017 : 49 550 hab., soit + 1,40 %.

II – LES PRIORITES DU BUDGET

Le budget proposé pour l'année 2017 traduit fidèlement les orientations budgétaires présentées lors de la séance du 16 février dernier :

- ✓ engagement d'un effort d'investissement significatif permettant la réalisation des projets de la mandature ;
- ✓ stabilité de la pression fiscale pour les contribuables bayonnais, pour la huitième année consécutive ;
- ✓ maintien des équilibres financiers, avec un niveau d'endettement cohérent au regard de la capacité d'autofinancement dégagée ;
- ✓ baisse des dépenses de fonctionnement.

III – LA STRUCTURE DU BUDGET PRIMITIF ET SON EVOLUTION

A – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 – Les recettes de fonctionnement

Les prévisions de recettes de fonctionnement s'élèvent à **69 332 000 €**, ainsi réparties :

TYPES DE RECETTES	BP 2016	%	BP 2017	%	Evolut. %
Produits des services	7 031 000	10,08	7 110 000	10,25	+1,12
Impôts et taxes	33 824 000	48,51	34 076 000	49,15	+0,75
Attribution de compensation Agglo	15 601 000	22,38	15 360 000	22,15	- 1,54
Dotations	11 044 000	15,84	10 670 000	15,39	- 3,39
Autres	1 038 000	1,49	990 000	1,43	- 4,62
Total recettes de gestion	68 538 000	98,30	68 206 000	98,37	- 0,48
Divers	664 000	0,95	491 000	0,71	- 26,05
Total recettes réelles de fonct.	69 202 000	99,25	68 697 000	99,08	- 0,73
Recettes d'ordre	523 000	0,75	635 000	0,92	+21,41
Total recettes de fonctionnement	69 725 000	100,00	69 332 000	100,00	- 0,56

La contraction des recettes de fonctionnement par rapport au BP 2016 (- 400 000 €) traduit les mouvements suivants :

- la forte baisse des concours de l'Etat (- 700 000 € pour la DGF),
- une légère progression des produits des services rendue possible par l'actualisation de certains tarifs (+ 80 000 €),

- l'augmentation sensible du produit fiscal (+ 440 000 €, compensation de l'Agglomération comprise), celui-ci bénéficiant de l'augmentation des bases alors que les taux demeurent stables pour la huitième année consécutive.

2 – Les dépenses de fonctionnement

Les propositions de dépenses de fonctionnement s'établissent à **69 332 000 €**, ainsi détaillées :

TYPES DE DEPENSES	BP 2016	%	BP 2017	%	Evolut. %
Charges à caractère général	14 924 000	21,40	14 693 000	21,19	- 1,55
Charges de personnel	34 540 000	49,54	35 417 000	51,08	+ 2,54
Reversements	745 000	1,07	240 000	0,35	- 67,78
Autres (dont subventions)	11 149 000	15,99	10 606 000	15,30	- 4,87
Total dépenses de gestion	61 358 000	88,00	60 956 000	87,92	- 0,66
Charges financières	1 650 000	2,37	1 550 000	2,24	- 6,06
Charges diverses et exceptionnelles	357 000	0,51	415 000	0,60	+16,25
Dotations aux provisions	260 000	0,37	260 000	0,37	0
Total dépenses réelles de fonct.	63 625 000	91,25	63 181 000	91,13	- 0,70
Virement section d'investissement	3 700 000	5,31	3 592 000	5,18	- 2,92
Dotations aux amortissements	2 400 000	3,44	2 559 000	3,69	+ 6,62
Total dépenses d'ordre	6 100 000	8,75	6 151 000	8,87	+ 0,84
Total dépenses de fonctionnement	69 725 000	100,00	69 332 000	100,00	- 0,56

La baisse des dépenses de fonctionnement par rapport au BP 2016 résulte de :

- la maîtrise des charges à caractère général (- 1,3 %),
- l'évolution à la hausse des charges de personnel de 2,5 %, impactée de manière importante par les mesures nationales relatives à la revalorisation du point d'indice et au protocole d'accord relatif aux parcours professionnels, aux carrières et aux rémunérations (cf. IX ci-après),
- la suppression de la contribution au Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) inscrite au BP 2016 pour 485 000 €,
- la baisse globale des subventions (- 5 %), conséquence de l'absence de subvention au profit de l'Office de tourisme (transfert de compétence à l'EPCI) et d'une meilleure allocation des crédits fondée sur la démarche de critérisation, la subvention d'équilibre au budget annexe des fêtes et de la temporada connaissant de son côté une progression de 200 000 € (cf. VIII – 1),
- la réduction des charges financières (- 100 000 €).

B – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1 – Les dépenses d'investissement

Les propositions de dépenses d'investissement s'élèvent à **37 100 000 €**, soit :

TYPES DE DEPENSES	BP 2016	%	BP 2017	%	Evolut. %
Subventions d'équipement	875 000	2,79	855 000	2,30	- 2,34
Immobilisations (dont travaux)	15 819 000	50,32	19 577 000	52,77	+23,76
Total dépenses d'équipement	16 694 000	53,11	20 432 000	55,07	+22,39

Emprunts et dettes	12 455 000	39,62	12 155 000	32,76	- 2,41
Autres dont EPFL	905 000	2,88	1 805 000	4,87	+99,45
Total dépenses financières	13 360 000	42,50	13 960 000	37,63	+4,49
Opérations pour compte de tiers	228 000	0,72	709 000	1,91	+210,96
Total dépenses réelles d'invest.	30 282 000	96,33	35 101 000	94,61	+15,91
Dépenses d'ordre	1 153 000	3,67	1 999 000	5,39	+73,37
Total dépenses d'investissement	31 435 000	100,00	37 100 000	100,00	+18,02

Les dépenses d'investissement s'établissent à un niveau très élevé de 37 100 000 €, soit une augmentation de 5 700 000 € (+ 18,1 %). Elles résultent de :

- l'effort municipal très conséquent en matière d'équipements (+ 3 700 000 € par rapport au BP 2016) avec parmi les programmes les plus marquants la construction de la nouvelle école du Petit Bayonne, la réalisation de la Maison du Cinéma, la rénovation du musée Bonnat-Helleu, l'édification de l'équipement du quartier du Séqué et des travaux très importants au titre des ouvrages d'art, de la voirie et des aménagements d'espaces publics,
- la forte progression (de 900 000 € à 1 800 000 €) des remboursements à l'Etablissement public foncier local Pays Basque traduisant une montée en puissance des acquisitions dans le cadre du PNRQAD et de l'action foncière communale.

2 – Les recettes d'investissement

Les prévisions de recettes d'investissement s'établissent à **37 100 000 €**, ainsi inscrites :

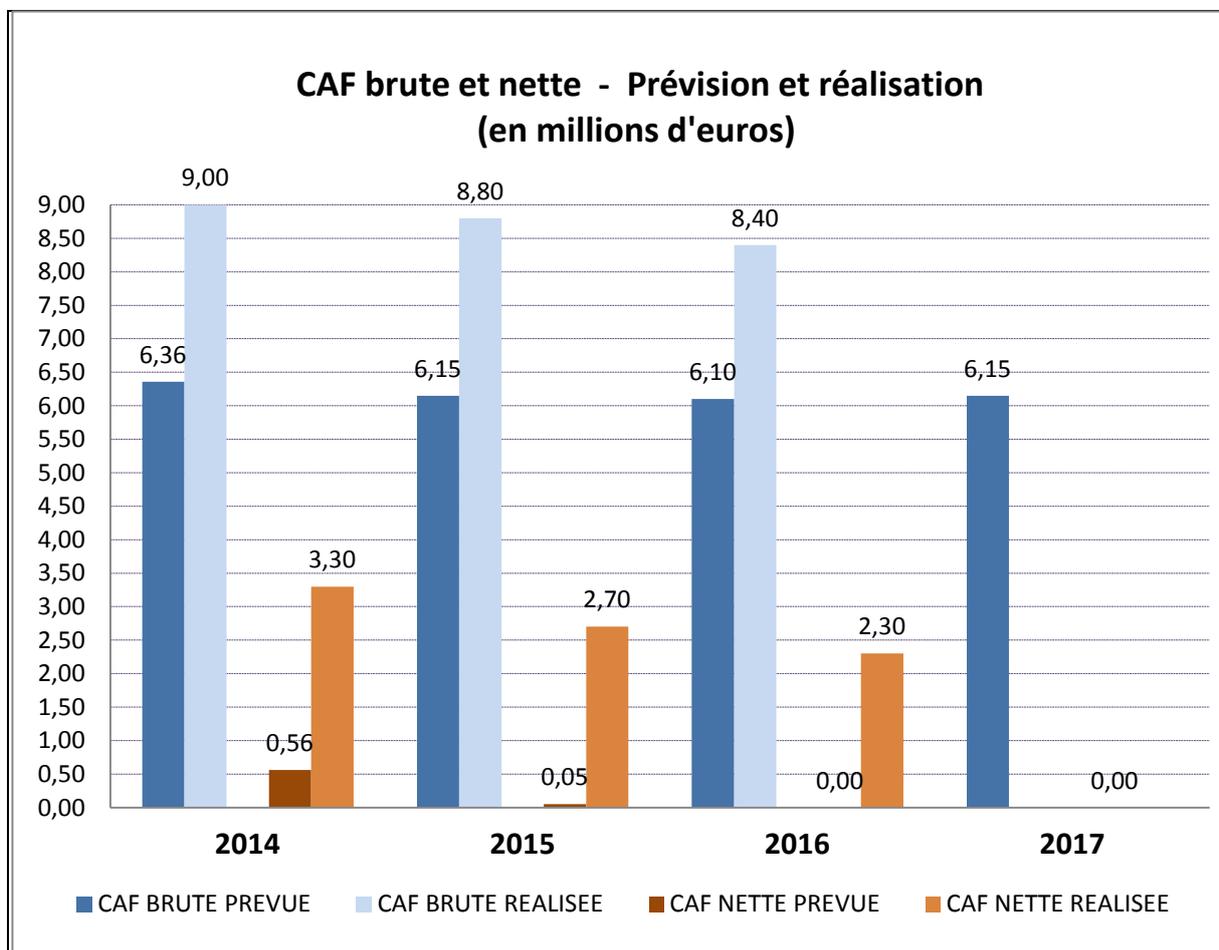
TYPES DE RECETTES	BP 2016	%	BP 2017	%	Evolut. %
Subventions	2 500 000	7,95	3 500 000	9,43	+40,00
Amendes de police	1 650 000	5,25	1 350 000	3,64	- 18,18
Emprunts et dettes	13 922 000	44,29	15 875 000	42,79	+14,03
Immobilisations en cours	100 000	0,32	446 000	1,20	+346,00
Total recettes d'équipement	18 172 000	57,81	21 171 000	57 06	+16,50
Dotations et divers	3 905 000	12,42	5 205 000	14,03	+33,29
Cessions d'immobilisations	2 400 000	7,63	2 500 000	6,74	+4,16
Total recettes financières	6 305 000	20,05	7 705 000	20,77	+22,20
Opérations pour compte de tiers	228 000	0,73	709 000	1,91	+210,96
Total recettes réelles d'invest.	24 705 000	78,59	29 585 000	79,74	+19,75
Virement section d'investissement	3 700 000	11,77	3 592 000	9,68	- 2,92
Opérations de transferts	2 400 000	7,63	2 559 000	6,90	+6,62
Opérations patrimoniales	630 000	2,01	1 364 000	3,68	+116,51
Total recettes d'ordre	6 730 000	21,41	7 515 000	20,26	+11,66
Total recettes d'investissement	31 435 000	100,00	37 100 000	100,00	+18,02

La section d'investissement continue de bénéficier, hors recours à l'emprunt, de ressources importantes en 2017. En effet, le cumul des fonds propres, des subventions et des cessions représente plus de 12 000 000 €, ce qui permet à la Ville de maintenir un niveau élevé d'investissement, largement supérieur à la moyenne des communes de même strate.

Un montant de 9 875 000 € est prévu au titre du recours à l'emprunt, contre 7 572 000 € au BP 2016 (cf. V).

IV – L'AUTOFINANCEMENT

Le budget 2017 respecte l'objectif de maintien de l'autofinancement au niveau de l'exercice précédent. Ainsi, la capacité d'autofinancement brute (CAF) prévisionnelle est de 6 150 000 €, en très légère augmentation sur 2016, ce montant correspondant au remboursement du capital des emprunts.



V – L'ENDETTEMENT

Un montant de 9 875 000 € est prévu au titre du recours à l'emprunt, contre 7 572 000 € au BP 2016. Il est rappelé qu'il s'agit d'un montant théorique, nécessaire à l'équilibre du budget, et que le montant qui sera mobilisé sera ajusté en fonction du niveau de réalisation effectif des dépenses et recettes d'investissement et permettra d'évaluer la capacité réelle de désendettement.

Il est précisé que l'encours se situera dans l'évolution projetée pour la mandature, qui cible son plafonnement à 70 millions d'euros (59 millions d'euros au 31 décembre 2016) comme indiqué lors du débat d'orientation budgétaire.

VI – LES TAUX D'IMPOSITION

Pour la huitième année consécutive, la pression fiscale reste inchangée. Compte tenu de l'augmentation des taux intercommunaux, les taux de taxe d'habitation et des taxes foncières de la commune sont fixés en baisse symétrique afin d'assurer la neutralité fiscale recherchée. L'évolution des taux se présentent ainsi :

TAXES	TAUX 2016		TAUX CONSOLIDES	TAUX 2017	
	EPCI : ACBA*	BAYONNE		EPCI : CAPB*	BAYONNE
Taxe d'habitation	8,84 %	26,44 %	35,28 %	8,94 %	26,34 %
Taxe foncière bâties	0,00 %	19,32 %	19,32 %	0,29 %	19,03 %
Taxe foncière non bâties	1,58 %	48,97 %	50,55 %	3,87 %	46,68 %

*ACBA : Agglomération Côte Basque-Adour

*CAPB : Communauté d'Agglomération Pays Basque

VII – LES PRINCIPAUX RATIOS

RATIOS	VALEURS	MOYENNES NATIONALES DE LA STRATE*
1. Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 265 €	1 275 €
2. Produit des impositions directes/population	613 €	614 €
3. Recettes réelles de fonctionnement/population	1 386 €	1 453 €
4. Dépenses d'équipement brut/population	437 €	364 €
5. Encours de la dette/population	1 190 €	1 099 €
6. Dotation globale de fonctionnement/population	140 €	284 €
7. Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	56,50 %	57,70 %
9. Dépenses fonct. et remb. capital dette/recettes réelles fonct.	91,25 %	94,30 %
10. Dépenses d'équipement brut/recettes réelles fonct.	31,50 %	25,00 %
11. Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	85,86 %	75,60 %

*Ratios de référence 2013 (source : Les collectivités locales en chiffres 2016 - DGCL)

VIII – LES BUDGETS ANNEXES

1- Budget annexe des fêtes et de la temporada

Ce budget annexe ne comporte qu'une section de fonctionnement, qui s'équilibre globalement à **3 500 000 €**.

Concernant les fêtes, le budget s'élève à 2 150 000 € et se caractérise par une augmentation importante des charges à caractère général et de personnel (au total + 260 000 €), afin de tenir compte des dispositions complémentaires prises en matière de sécurité lors de l'édition 2016 et reconduites cette année. Malgré la hausse attendue des recettes dans le cadre d'une fréquentation habituelle, la subvention d'équilibre du budget principal est estimée à 1 400 000 € (contre 1 200 000 € au BP 2016).

Comme chaque année, le budget de la temporada est présenté en équilibre, l'objectif étant que les dépenses soient financées par les recettes générées par les spectacles, à hauteur respectivement de 1 350 000 €.

2 - Budget annexe des parcs de stationnement (en HT)

Ce budget primitif 2017 s'équilibre globalement à **6 015 000 €**, dont 4 100 000 € pour l'exploitation et 1 915 000 € pour l'investissement.

L'exploitation connaît une hausse des recettes par rapport au BP 2016 (+ 170 000 €), correspondant principalement à l'impact sur une année pleine de la mise en service des parcs à barrières Lauga et Montevideo. Cette progression permet de dégager, pour la seconde année consécutive, un excédent d'exploitation prévisionnel (380 000 € contre 289 000 € au BP 2016), venant abonder l'autofinancement des dépenses d'investissement.

Les dépenses d'investissement se contractent de 300 000 € par rapport au budget primitif précédent, le projet phare de restructuration du parking de la Gare ne portant que sur le marché de maîtrise d'œuvre en 2017. Il est précisé qu'aucun emprunt ne devrait être mobilisé sur l'exercice, compte tenu de l'autofinancement et d'excédents antérieurs qui seront repris en décision modificative après le vote du compte administratif 2016.

3 - Budget annexe de l'eau (en HT)

Ce budget primitif 2017 s'équilibre globalement à **17 000 000 €**, dont 13 290 000 € pour l'exploitation et 3 710 000 € pour l'investissement.

La vente d'eau connaît une stabilité structurelle, l'augmentation du nombre d'abonnements venant compenser la baisse tendancielle des consommations. La progression maîtrisée des charges de gestion permet de dégager une capacité d'autofinancement brute toujours conséquente (1 378 000 €).

Cette dernière permet de financer une bonne partie des investissements, estimés en léger retrait par rapport à l'exercice précédent, une inscription de 1 900 000 € pour le recours à l'emprunt identique à 2016 venant compléter le besoin.

4 - Budget annexe de l'assainissement non collectif (en HT)

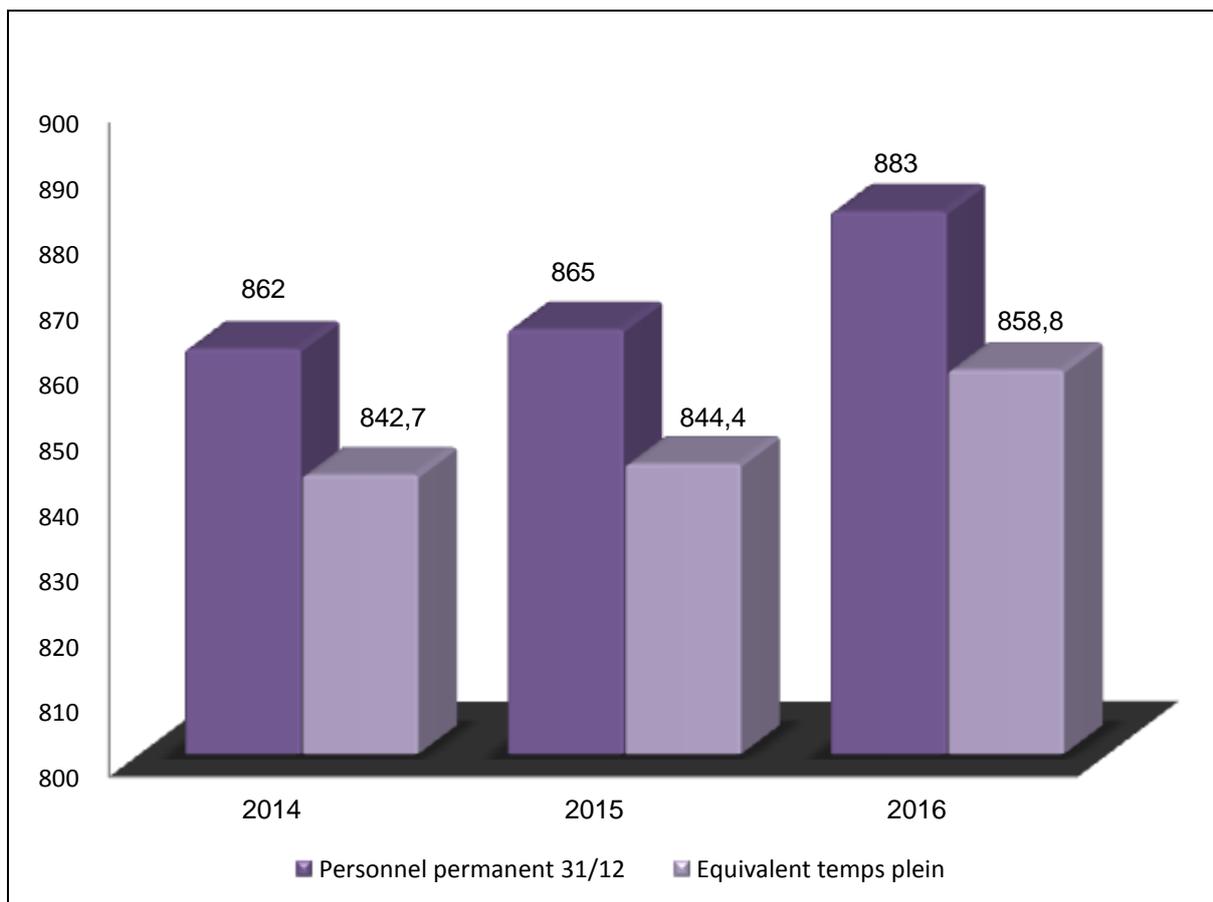
Ce budget ne comporte qu'une section de fonctionnement, équilibrée à **9 000 € HT**.

IX – LA STRUCTURE ET L'EVOLUTION DES EFFECTIFS

Au 31 décembre 2016, la commune comptait 883 agents permanents, affectés aux budgets suivants :

	Hommes	Femmes	Total
Budget principal	401	420	821
Budget eau	29	8	37
Budget parkings	23	2	25
Total	453	430	883

L'évolution des effectifs permanents tous budgets confondus se présente ainsi :



NB : Le nombre d'agents permanent est en hausse en raison de l'intégration de 22 agents des écoles, auxiliaires auparavant et qui ont bénéficié de la réforme de l'aménagement des rythmes éducatifs.

Malgré la stabilisation prévue des effectifs à périmètre identique en 2017, les charges de personnel inscrites au budget primitif du budget principal sont en hausse importante par rapport au BP 2016 : 35,4 M€ contre 34,5 M€ (+ 2,5 %).

Cette augmentation traduit l'impact des mesures nationales, telles que la revalorisation du point d'indice et le protocole d'accord relatif aux parcours professionnels, aux carrières et aux rémunérations (PPCR) mais également de l'intégration de deux salariés de l'Office de tourisme suite à la prise de compétence par la Ville du secteur animations.

Cependant, le ratio dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement demeure en dessous de la moyenne des communes de la strate (56,50 % contre 57,70 %).

